

221C1249  
FR0000054421-OP009-R02

31 mai 2021

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**BOURRELIER GROUP**

(Euronext Growth Paris)

**Complément à D&I 221C0464 du 2 mars 2021**

1. Le 31 mai 2021, Invest Securities, agissant pour le compte de la société civile M14<sup>1</sup>, a informé l'Autorité des marchés financiers de la modification du projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société BOURRELIER GROUP, déposé le 2 mars 2021, en ce que les actions BOURRELIER GROUP sont désormais visées au prix unitaire de **52,50 € au lieu de 49,30 €**

Les autres stipulations du projet d'offre demeurent inchangées, hormis :

- les dates d'expiration relatives (i) au complément de prix n°1 (à savoir la procédure arbitrale en cours devant la chambre des entreprises du tribunal d'Amsterdam, relative à l'exécution de contrats de franchise par Intergamma) dorénavant fixée au 31 mai 2026 uniquement en cas de procédure arbitrale similaire à l'arbitrage en cours et qui serait lancée sur l'ensemble des autres magasins de bricolage de BOURRELIER GROUP en franchise avec Intergamma<sup>2</sup>, et (ii) au complément de prix n°2 (correspondant à la procédure indemnitaire intervenant dans le cadre d'une action *ut singuli*, relative aux conditions de cession de divers actifs de la société BOURRELIER GROUP) dorénavant fixée au 31 mai 2026<sup>3</sup>, au lieu du 2 mars 2024 ;
- le nombre d'actions BOURRELIER GROUP visées par l'offre qui est désormais fixé à 761 573 actions représentant 1 179 084 droits de vote, c'est-à-dire environ 12,24% du capital et 16,06% des droits de vote de la Société<sup>4</sup>.

Le projet de note d'information modifié de l'initiateur a été déposé et est diffusé.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier et des membres de la famille Bourrelier.

<sup>2</sup> Cf. § 2.2.1.1, 2.2.2 et 2.2.3 du projet de note d'information de l'initiateur.

<sup>3</sup> Cf. § 2.2.1.2, 2.2.2 et 2.2.3 du projet de note d'information de l'initiateur.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 221 343 actions représentant 7 340 885 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Le 31 mai 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société BOURRELIER GROUP en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé par Invest Securities, agissant pour le compte de la société civile M14, le 2 mars 202, s'agissant du projet initial et tel que désormais modifié, a été déposé. Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Peronnet et Lucas Robin, mandaté le 17 novembre 2020 par le conseil d'administration de la société BOURRELIER GROUP, en qualité d'expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société BOURRELIER GROUP en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.
3. La suspension de la cotation des actions BOURRELIER GROUP est maintenue jusqu'à nouvel avis.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les actions BOURRELIER GROUP (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.